



Commune de Saint Magne de Castillon
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du MARDI 20 JANVIER 2026 à 19h

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Magne de Castillon s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DELONGEAS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2026

Nom et prénom	Présent(e) et représenté (e)	Absent(e)	Procuration à :
1 DELONGEAS Jean Claude, Maire	X		
2 FAURE Charles, 1er adjoint	X		
3 CHANTEGREL Geneviève, 2ème adjointe	X		
4 VARLIETTE Joëlle, 3ème adjointe	X		
5 CLERMONT Jean-Marie	X		
6 QUATTROCCHI Patrick	X		
7 MAGARDEAU William	X		
8 VARLET Guy	X		
9 MANO Myriam		X	
10 TOMASI-LALUT Corinne	X		Procuration à Jean-Marie CLERMONT
11 MOINOT Brigitte	X		
12 LEYMONERIE Olivier	X		Procuration à R. POCINO
13 BLANCHARD Chantal	X		Procuration à C. FAURE
14 CHANTEGREL Sophie	X		
15 LARGETEAU Hervé	X		
16 POCINO Robert	X		
17 MEGALI Juliette		X	
18 GOUMAUD Marion	X		
19 LAPOUJADE Nathalie	X		Procuration à G. VARLET
TOTAL	17	2	

Conseillers en exercice : 19

Présents ou représentés : 17

Absents : 2

Votants : 17

Après l'appel effectué par Monsieur le Maire, ayant constaté que 13 conseillers municipaux sont présents et que ce nombre permet de délibérer valablement (le quorum étant de 10), il ouvre la séance.

Madame Geneviève CHANTEGREL est nommée secrétaire de séance. Monsieur Christophe FLEURIER est nommé secrétaire auxiliaire.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du (de la) secrétaire de séance
- ✓ Point sur les procurations
- ✓ Approbation du procès-verbal de la précédente séance (17 décembre 2025)
- ✓ Délibérations
 - Travaux d'aménagement des nouveaux ateliers ;
 - Achat terrain à Monsieur Jean-Gabriel YON.

Désignation de la secrétaire de séance : Geneviève CHANTEGREL.

4 procurations

Le Procès-Verbal de la précédente séance (17 décembre 2025) est soumis au vote des membres présents.
Adoption à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Délibération n°2026D001 : travaux d'aménagement des nouveaux ateliers municipaux – Demande subvention au titre de la DETR 2026

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté favorablement pour l'aménagement du bâtiment qui accueillera prochainement les futurs ateliers municipaux (délibération n°2025D067 du 17 décembre 2025).

Monsieur Maire donne lecture de devis qui concernent gouttières, électricité, production d'eau chaude, clôture, portails, radiateurs, carrelage, sanitaires, fenêtre et volets, éclairage, fosse toutes eaux, cloisons, isolation, escalier métallique. Ces travaux seront soit réalisés par des entreprises locales soit par les services techniques de la commune.

Le Maire ajoute que ce type de travaux peut bénéficier d'une subvention de l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoire ruraux (circulaire DETR – annexe 2 - opération 7.2) pour l'année 2026 :

Il propose le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES
Fourniture et pose : 49 535,00 € HT	Demande de subvention (35 %) : 20 300,00 €
Dépenses imprévues : 8 465,00 € HT	
TVA (20 %) : 11 6000,00 €	Autofinancement communal : 49 300,00 €
Total : 69 600,00 € TTC	Total : 69 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour (Jean-Claude DELONGEAS, Charles FAURE, Geneviève CHANTEGREL, Joëlle VARLIETTE, Jean-Marie CLERMONT, Patrick QUATTROCCHI, Guy VARLET, Corinne TOMASI-LALUT, Chantal BLANCHARD, Nathalie LAPOUJADE) et 7 voix contre (William MAGARDEAU, Brigitte MOINOT, Olivier LEYMONERIE, Sophie CHANTEGREL, Hervé LARGETEAU, Robert POCINO, Marion GOUMAUD) :

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Achat terrain à Jean-Gabriel YON

Monsieur le Maire indique que le Calvaire, situé à l'intersection entre l'avenue du Général de Gaulle et le rue de l'Église (proche de la maison de Monsieur Jean-Gabriel YON), a été percuté par une voiture. Ce qui a totalement démoli ce monument historique.

Un constat a été fait avec l'automobiliste ainsi qu'une déclaration à l'assurance de la commune. Le montant de la restauration du Calvaire s'élève à 2 793,11 € HT (3 351,73 € TTC), somme qui sera remboursée à la collectivité par son assurance, à l'issue des travaux.

Après avoir fait réaliser un plan de bornage par un cabinet de géomètre, il s'avère ce calvaire n'est pas située sur la propriété de Monsieur Jean-Gabriel YON mais sur le domaine public. Ce qui n'oblige pas la commune à acquérir cette portion de terrain pour effectuer la restauration du monument.

Aussi, le Maire ajoute que, dans ces conditions, le vote d'une délibération est inutile.

Présentation des Restes à Réaliser 2025 à reporter au Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des restes à réaliser. Il s'agit de dépenses et de recettes d'investissement votées au BP 2025, engagées sur 2025 et reportées (en partie) en 2026 afin d'être prises en compte avant le vote du BP 2026.

ARTICLE M 57	DEPENSES	BP	DM	TOTAL	REALISE	RESTE	A ANNULER	A REPORTER
212	Plantation arbres et arbustes	15 000,00		15 000,00	305 000,63	-290 000,63	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	845 096,64	-43 252,34	801 844,30	481 434,76	320 409,54	310 409,54	10 000,00
2132	Bâtiments privés	285 000,00		285 000,00	284 250,00	750,00	750,00	0,00
2135	Installation et agencement de bâtiments	0,00		0,00	33 637,27	-33 637,27	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	141 720,00		141 720,00	137 507,84	4 212,16	4 212,16	0,00
21531	Réseaux adduction d'eau	0,00		0,00	2 032,28	-2 032,28	0,00	0,00
21538	Réseaux d'électrification	255 827,32	-190 660,41	65 166,91	0,00	65 166,91	65 166,91	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00		0,00	2 180,00	-2 180,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage	0,00		0,00	2 320,00	-2 320,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	10 000,00	-3 900,00	6 100,00	12 637,73	-6 537,73	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 400,00		31 400,00	26 854,94	4 545,06	2 545,06	2 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	1 584 043,96	-237 812,75	1 346 231,21	982 854,82	58 375,76	383 083,67	12 000,00
	(a) Solde entreprise Edmond - Travaux église : 9 293,16 €							
	(b) Novantic Onduleur pour serveur Mairie : 1 663,86 €							

ARTICLE M 57	RECETTES	BP	DM	TOTAL	REALISE	RESTE	A ANNULER	A REPORTER
1321	Etat (Fonds vert)	337 800,00		337 800,00	173 341,45	164 458,55	66 450,78	98 007,77
1323	Départements	2 952,00		2 952,00	2 520,74	431,26	431,26	0,00
13461	Dotations Equipement Territoires Ruraux (DETR)	55 000,00		55 000,00	16 726,40	38 273,60		38 273,60
13462	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	0,00		0,00	57 405,55	-57 405,55	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	395 752,00	0,00	395 752,00	249 994,14	145 757,86	66 882,04	136 281,37
	(c) Solde Fonds Vert 2023 pour Travaux rénovation énergétique : 91 000,00 €							
	Totalité DETR 2025 pour Vidéo protection : 7 007,77 €							
	(d) Solde DETR 2023 - Travaux extension cimetière : 38 273,60 €							

Fin de la séance à 19h45

La secrétaire de séance,
Geneviève CHANTEGREL

Le Maire,
Jean-Claude DELONGEAS